

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D11-2019

Séance du 28/02/2019 – Convocation du 18 février 2019

Compte rendu affiché le 15 mars 2019

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Laurent BUFFARD

Présents :

Valérie GLATARD, Youcef BOUREZG, Claire LEBAHAR, Hélène SORREL-DUNAND, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Gilbert PETITJEAN, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Maria DA SILVA-PIRES, Laurent BUFFARD, Jean-Claude FABRE, Annick PAKLOGLOU, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Gilbert PETITJEAN ; Marine MATHEY par Michel MATHEY ; Marc GRAZIANA par Laurent BUFFARD ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI ; Andrée MANGUELIN par Yves ARTETA.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27
Exprimés	22

Objet : Budget primitif 2019

Le projet de Budget Primitif 2019 a été présenté lors de la Commission des Finances du 13 février 2019. Il reprend les grands principes définis lors du Débat d'Orientations Budgétaires et les actions d'investissement à mener au cours de cette année.

Ce projet a été élaboré dans une volonté de rigueur budgétaire. Il prend par ailleurs en compte le contexte financier difficile et ses répercussions sur les recettes de la collectivité. La proposition de Budget Primitif 2019 et sa note de synthèse ont été adressés avec la convocation. Le résultat de l'exercice 2018 ainsi que les restes à réaliser en investissement sont intégrés à la proposition de budget.

Conformément à la législation, le vote est opéré par chapitre. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont proposées en équilibre.

La section de fonctionnement est équilibrée à 9 973 013.73 € :

Recettes réelles : 9 918 013.73 €

Recettes d'ordre : 55 000 €

Dépenses réelles : 8 688 211.61 €

Dépenses d'ordre : 1 284 802.12 €

dont virement à la section d'investissement : 1 069 802.12 €

La section d'investissement est équilibrée à 4 481 888.09 €

Recettes réelles : 3 001 113.77 €

Recettes d'ordre : 1 480 774.32 €

Dont virement de la section de fonctionnement : 1 069 802.12 €

Dépenses réelles : 4 426 888.09 €

Dépenses d'ordre : 55 000 €

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions : P. NICOT, S. CARISSIMI, Y. ARTETA, A. MANGUELIN, P. BIRKER / 2 oppositions : V. VIVO, P. RACHAS).

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2312-1 à L2312-4,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU la commission des Finances en date du 13 février 2019,
- VU le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 24 janvier 2019,
- **ADOpte le Budget Primitif 2018 équilibré à 9 973 013.73 € en section de fonctionnement et à 4 481 888.09 € en section d'investissement,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 28 février 2019
Le Maire,
Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 05/03/2019
- Publication ou affichage le 05/03/2019

Valérie GLATARD, Maire.

